

# LE THÔNÉSISIEN

Rédacteur responsable: Georges Boujon, 41j, route d'Ambilly, 1226 Thônex — Imprimerie du Journal de Genève

Organe de l'Association libérale de Thônex

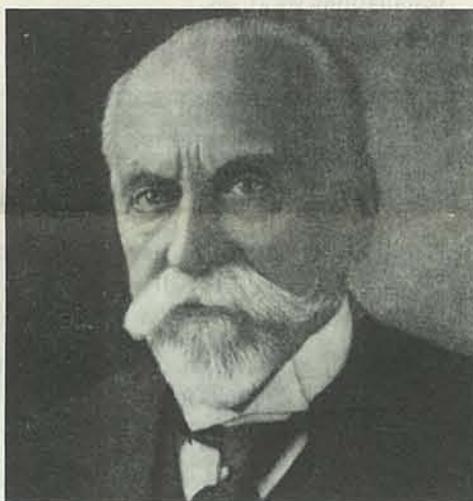
Mai 1982

## ORIGINES DU PARTI LIBÉRAL

Avant de prendre son nom actuel, le Parti libéral genevois passa par bien des péripéties, jugez-en plutôt:

- Ce fut premièrement en 1852, la fondation de l'Association démocratique, sous l'impulsion de Dufour, Empeyta, Friedrich, Ecoffey, Jetzler, Arnold, Pictet de Bock, Boissonnas (déjà), Chantre, Schaub, Coutau, Rey, tous d'ardents libéraux opposés au gouvernement Fazy.
- Quelques mois plus tard, fondation du Cercle national, cercle lui-même issu de la Société helvétique.
- En 1853, ces deux mouvements, composés outre de libéraux, de catholiques et d'anciens conservateurs, gagnent les élections.
- En 1864, élection au Conseil d'Etat, pour la première fois, d'un libéral, Arthur Chenevière; il évince Fazy, ce qui provoque une émeute.
- En 1873, fusion des deux mouvements politiques sous la présidence de J. E. Dufour. Leurs buts: lutter contre le gouvernement radical de Fazy et son intransigeance religieuse.
- Les libéraux, emmenés par Gustave Ador, s'efforceront en premier lieu de concilier les catholiques et les radicaux. La séparation de l'Eglise et de l'Etat et la réforme du système électoral aboutiront en 1906. Ils luttèrent pour obtenir le vote proportionnel. Avant les élections au Grand Conseil de 1876, les socialistes avaient conclu un accord avec les radicaux. Sur 110 députés à élire, la répartition fut la suivante:  
Socialistes: 12 sièges  
Radicaux: 97 sièges  
Les 5000 électeurs indépendants: 1 siège.

Aussi le *Journal de Genève* du 16 novembre 1876 écrivait: «Si nous avions un système électoral qui per-



Gustave ADOR

*Président de la Confédération  
Président central du Parti*

mettait la représentation proportionnelle, la répartition aurait été la suivante:  
Radicaux: 63  
Indépendants: 47

- Quelques mois plus tard, une association pour la réforme électorale était née, et devenait une des plus actives de l'Association suisse pour la représentation proportionnelle.
- Le 27 octobre 1876, premier grand succès libéral. Ses quatre candidats sont élus au Conseil national: Chenevière, Pictet, Mayor et Charles Vogt.
- En 1929, en plus des trois grands partis genevois, viennent s'ajouter les partis socialiste et communiste qui ne deviennent bientôt qu'un, sous la direction de Léon Nicole, puis, en 1931, l'Ordre politique national de Georges Oltramare et son journal *Le Pilori* naquirent.

Cette période troublée par le chômage, les conflits sociaux et politiques,

sera dominée par l'émeute du 9 novembre 1932, puis, quelques mois plus tard, Léon Nicole sortira de prison pour prendre la présidence du Conseil d'Etat.

Les libéraux-démocrates maintiendront entre 12 et 14 députés au Grand Conseil et se trouveront entre une extrême gauche déchaînée et une extrême droite puissante.

- En 1935, le parti des libéraux genevois s'appelle désormais «Parti national démocratique». Il a une députation de 16 sièges. Au Conseil d'Etat, il occupe 2 sièges.
- Enfin en 1957, il devient le Parti libéral genevois. Il constitue avec les cantons de Vaud, Neuchâtel, Bâle et Berne la base du Parti libéral suisse.

A l'époque où la civilisation occidentale et les droits individuels sont battus en brèche, nous sommes défenseurs de l'individu face à l'emprise de l'Etat. Nous restons un fidèle support des institutions fédérales, cantonales et communales comme par le passé.

Roger SCHORER

Prises de position du Parti libéral en vue de la votation fédérale du 6 juin 1982:

1. Acceptez-vous la modification du Code pénal suisse?

**OUI**

2. Acceptez-vous la loi sur les étrangers?

**OUI**

# ECHOS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Depuis la parution du dernier «Thônésien» en avril 1981, le Conseil municipal de votre commune a poursuivi son activité d'une manière soutenue.

Parmi les points qui ont retenu plus particulièrement l'attention, on peut en relever trois:

— Sur le plan des finances le *budget 1982* a fait l'objet d'un débat animé. Après une étude approfondie des résultats préliminaires de l'exercice 1981 — qui ont finalement été très favorables — une prise en considération du programme quadriennal de construction et l'examen des possibilités de financement de ce dernier, il a été proposé une réduction des centimes additionnels de 50 à 49. Cette proposition a été acceptée à la majorité contre l'avis des partis de gauche. Il faut voir dans cette sage décision le désir de faire profiter les communiens de la situation financière saine de notre commune, et cela même si l'impact sur le bordereau d'impôt de chacun est faible.

— Les projets d'*édification d'un centre de loisirs et de rencontre* sur les terrains acquis récemment à la route de Jussy vont de l'avant. Une commission ad hoc a été constituée; elle a établi, en collaboration avec les responsables du centre, un programme et un règlement du concours d'architecte. Des visites d'installations à Genève, Zurich et Thonon ont eu lieu.

D'ici quelques mois, le jury devra se prononcer sur le projet le plus judicieux. Les libéraux veilleront à ce que le projet présenté soit en rapport avec les besoins réels de la population et qu'il reste dans le cadre de l'enveloppe financière définie dans le plan quadriennal de 1979 (Fr. 2,5 millions). Le problème des frais d'exploitation de ce centre — comme d'ailleurs de tous les autres établissements communaux — restera également au centre de nos préoccupations.

— Des dépassements de crédit pour les travaux en cours (*Centre sportif intercommunal et mairie de Thônex*) préoccupent gravement les conseillers libéraux. En effet, on constate une regrettable propension à un accroissement incontrôlé des dépenses. Ce phénomène

est dû à divers éléments. Tout d'abord l'inflation monétaire, contre laquelle il est difficile de lutter. Ensuite, l'inflation architecturale où le désir de trop bien faire conduit à des dépenses que l'on pourrait contrôler plus énergiquement. Enfin, le retard dans la réalisation dû au surcroît de travail des architectes ou à des oppositions, légales il est vrai, mais fort malvenues de divers riverains des installations sportives.

Il faut voir dans ces exemples de dépassement de crédit les difficultés que rencontrent actuellement nos autorités pour gouverner. Toutefois, une action plus rapide de la justice, une plus grande rigueur des responsables permettraient sans doute une réalisation rapide et surtout moins onéreuse des équipements indispensables à notre commune.

J. BOISSONNAS

### *Evénements thônésiens:*

- 3 juillet: Joutes sportives entre Gaillard, Graveson et Thônex
- 3 juillet: Dixième anniversaire du jumelage avec la commune de Graveson
- 4 juillet: Fête des promotions  
Orateur: M. Jacques Chappuis  
Président du Grand Conseil
- 1<sup>er</sup> août: Fête nationale  
Orateur: M. Robert Ducret  
Président du Conseil d'Etat  
Participation de la Compagnie des Vieux-Grenadiers

### *Nos amis les chiens*

Si les Chinois, parmi d'autres peuples, aiment en manger, nous autres Européens aimons le chien comme compagnon, comme gardien, bref pour toutes les qualités de ce bon animal.

Mais voilà, le chien aboie! Certaines races plus que d'autres. Mais ils aboient tous. Et cela peut devenir fort gênant, intolérable.

Dans nos quartiers, bien que les chenils soient formellement interdits, certaines personnes ont plusieurs chiens, quatre, voire cinq. On imagine les problèmes que cela peut poser entre voisins, en cas d'aboiements à répétition.

La situation légale est simple. Elle est réglée par l'article 4 du règlement concernant la tranquillité publique du 8 août 1956 (F 3.2): « Tout détenteur de chien doit prendre les précautions nécessaires pour que cet animal ne trouble pas la tranquillité publique par ses aboiements ou ses hurlements. En cas de récidive, le département de justice et police peut faire séquestrer le chien ou ordonner qu'il soit abattu. »

« Dura lex sed lex », ou, comme on dit de nos jours: « dur, dur...! ».  
A bon aboyeur, salut!

Georges Boujon

## PRESSING 2000

Rue Peillonex 8 - Tél.: 49 83 59  
CHÈNE-BOURG

TEINTURERIE-BLANCHISSERIE

PRIX CHOC = 4 kg = Fr. 12.—

Le spécialiste pour...  
...DAIM, CUIR, FOURRURE

Papeterie  
et plastiques  
en gros

## Roger Schorer

REPRÉSENTATION ET EXPORTATION  
D'ARTICLES DE FABRICATION  
SUISSE

1266 Thônex - Tél.: 48 93 49

MANUFACTURE  
DE BRACELETS-MONTRES

OR - ACIER

## GAY FRÈRES S.A.

12, Glacis-de-Rive

GENÈVE

maison fondée en 1860

# casal'cie

entreprise générale du bois

## MADISON

by CARAN D'ACHE

Le seul stylo à bille du monde  
assuré contre la perte



Qualité et précision suisses  
Garantie internationale illimitée  
Cartouche géante GOLIATH

# RAS LE BOL!

Il est peu d'expressions ayant en ce moment une meilleure cote: J'en ai «ras le bol», on l'entend à tout propos et hors de propos. C'est aussi le sentiment qu'éprouvent les habitants du quartier et du chemin du Foron désirant parquer leur voiture à Moillesulaz, et qui doivent y renoncer.

Quelles sont donc les possibilités de parking à cet endroit?

- Nous avons place pour environ quinze voitures sur l'emplacement sis à l'intérieur de la boucle terminale du tram (durée autorisée illimitée). Comme on peut le penser, alors que les services de la police désiraient à l'origine faciliter le stationnement principalement aux véhicules venant de France et s'arrêtant à la frontière, ces places sont occupées par des voitures «ventouses» (en majorité avec plaques 74) qui monopolisent l'emplacement à longueur de journée. Un parking limité à 2 heures (proposé en son temps par le soussigné) rendrait de bien meilleurs services en permettant de placer 70 à 90 voitures dans la journée.
- La douane dispose, d'autre part, d'un vaste emplacement grillagé le long du chemin du Foron, non utilisé du fait que les opérations originellement prévues se font au poste frontière de la Route Blanche; ce serait là un parking idéal que les automobilistes doivent se contenter aujourd'hui de lorgner à distance.
- A côté de la voie de garage du tram, sur un petit espace et pour quelques voitures, la «ventouse» fonctionne à cent pour cent, puisque leurs conducteurs, habitant en France voisine, y parquent le matin leur voiture personnelle qu'ils reviendront chercher le soir, en revenant du travail, mais en y laissant cette fois le véhicule de leur employeur, qu'ils reprendront le lendemain matin!

De cette façon, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, de minuit à minuit, ces

places sont monopolisées par les mêmes usagers. C'est vraiment un comble! Il faut cependant ajouter que ce terrain est privé (propriété de nos TPG), à qui nous avons signalé le cas, pour lequel on semble rester au statu quo.

- N'oublions pas le parking (tout proche) de la Salle des fêtes de notre commune, sur lequel il y a toujours de la place.

Quelle conclusion tirer de cette situation?

Le cas a été débattu devant notre Conseil municipal, et devrait trouver une solution lors de l'aménagement commun prévu entre la France et la Suisse de toute la zone à cheval sur la frontière de Moillesulaz.

C'est très bien, ce ne sera pas pour demain, et d'ici là nous risquons de ne pas enregistrer beaucoup de changements.

Pour nous résumer, il y aurait lieu, à notre avis, de fixer à deux heures maximum la durée de stationnement sur l'emplacement de la boucle du tram, cela rendrait des services incontestables aux automobilistes passant la frontière à pied.

Les habitants du quartier pourraient aussi y laisser leurs véhicules, sans avoir à payer d'amende de 40 francs pour stationnement interdit, comme ce fut le cas, et les usagers «ventouses» actuels trouveraient à peu de distance le parking de la Salle des fêtes, à durée non limitée lui aussi.

Nous attendons la suite des événements!

R. SCHMIRL  
Ancien conseiller municipal

## Changement au Conseil municipal de Thônex

Chantal Dinges, devant quitter Thônex et la Suisse, a démissionné du Conseil municipal thônésien.

Elle a été remplacée par Marc Leuba, qui a été assermenté le 30 avril 1982 par le président du Conseil municipal, le libéral Roger Schorer.

# CARDINAL

# RheinGold

BEER

Votre banque avec toute la  
gamme des services bancaires...  
...à deux pas



Succursale de Thônex  
Rue de Genève 91 - 1226 Thônex  
Tél.: 48 64 64

# Vous êtes peut-être libéral sans le savoir...

Voici un extrait de la brochure **ÊTRE LIBÉRAL AUJOURD'HUI** sur le rôle de l'Etat:

## Est-ce aussi votre opinion?

Quant à l'interventionnisme de l'Etat, il incombe aux libéraux de le freiner dans toute la mesure du possible. L'Etat doit se limiter à sa mission essentielle, qui est de garantir les libertés économiques et de ne pas se substituer à l'entreprise privée. S'il est vrai que la notion de service public implique une certaine contrainte que ne connaît pas le secteur privé, il n'en reste pas moins que l'administration doit, partout où elle le peut, pratiquer à l'égard de ses fonctionnaires les mêmes critères que l'économie privée, faute

de quoi la disparité deviendra trop grande, ce qui aura pour effet de rendre l'administration pléthorique, donc économiquement insupportable. Il n'est pas admissible que l'Etat puisse se permettre de faire de la concurrence déloyale. L'administration, qui ne voit pas ses projets censurés par les lois du marché, a souvent tendance à tomber dans un excès de perfectionnisme souvent trop coûteux et hors de proportion par rapport aux besoins et souhaits réels des administrés.

Demandez sans engagement notre brochure **ÊTRE LIBÉRAL AUJOURD'HUI** que nous vous offrons gracieusement.

**BON** pour une brochure **ÊTRE LIBÉRAL AUJOURD'HUI** à envoyer à

Nom: ..... Prénom: .....

Adresse: .....

désire recevoir la brochure gratuite sans engagement

à adresser à: Roger SCHORER, chemin des Pinsons, 1226 Thônex.

**Vos idées rejoignent les nôtres?  
Alors n'hésitez plus...**

# ADHÉREZ!

## Bulletin d'adhésion

Le soussigné

Nom: ..... Prénom: .....

Rue: .....

Lieu: ..... N° postal: ..... Téléphone: .....

déclare adhérer à l'Association libérale de Thônex

Date: ..... Signature: .....

à adresser à: M. Roger SCHORER, chemin des Pinsons, 1226 Thônex.